

2022-0975
2022-03-04

GROUPE	44	FONGICIDE
---------------	-----------	------------------

VELONDIS^{MC} FLEX
Biofongicide liquide

ORGANISMES VIVANTS

Pour le traitement des semences de blé.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : *Bacillus subtilis* souche BU1814 (pas moins de $1,4 \times 10^9$ CFU/mL)

SENSIBILISANT POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION : 33255 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT,
1-800-454-2673**

CONTENU NET : 100 mL - 1000L

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6

Telephone No.: 1-877-371-2273

Ce produit ne contient pas de colorant. Un colorant évident doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué sur les semences. Les règlements relatifs à la *Loi sur les semences* doivent être suivis à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

VELONDIS est une marque de commerce de BASF CORPORATION utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

2022-0975
2022-03-04

VELONDIS^{MC} FLEX
Biofongicide liquide

Renseignements généraux :

VELONDIS FLEX est un fongicide biologique appliqué sur les semences pour la répression partielle ou la répression des maladies des plantules causé par *Cochliobolus sativus*, *Rhizoctonia solani*, *Fusarium graminearum* et *Fusarium culmorum* dans le blé.

MODE D'EMPLOI :

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Bien secouer ou agiter avant l'utilisation.

Appliquer **VELONDIS FLEX** au moyen d'un équipement convenable pour le traitement des semences en milieu commercial ou à la ferme. S'il est utilisé seul, ajouter lentement **VELONDIS FLEX** dans une quantité d'eau suffisante et un colorant pour assurer une bonne couverture des semences. Continuer de mélanger jusqu'à l'obtention d'un mélange uniforme.

Si **VELONDIS FLEX** est utilisé en association avec un autre produit, ajouter d'abord la quantité requise du traitement de semences chimique, puis ajouter lentement **VELONDIS FLEX** à la solution et continuer de mélanger jusqu'à l'obtention d'un mélange uniforme. Consulter les étiquettes des produits d'association et respecter les restrictions les plus sévères. Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada Inc. à 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par BASF Canada Inc. Ne pas entreposer les solutions préparées pendant plus de 72 heures avant de les appliquer sur les semences.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, les réserves d'eau potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant évident doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué sur les semences. La réglementation relative à la coloration des semences traitées qui s'applique en vertu de la Loi sur les semences doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, sont d'une couleur non naturelle.

DOSE D'APPLICATION :

Culture	Maladie ciblée	Dose d'emploi du produit en mL/100 kg semence
Blé	Pour la répression partielle de la pourriture de semences et la fonte des	21,1

	<p>semis en prélevée et en postlevée causées par <i>Cochliobolus sativus</i>.</p> <p>Pour la répression partielle de la pourriture de semences et la fonte des semis en prélevée et en postlevée causées par <i>Fusarium culmorum</i> et <i>Fusarium graminearum</i>.</p> <p>Pour la répression de la pourriture de semences et la fonte des semis en prélevée et en postlevée causée par le causées par <i>Rhizoctonia solani</i></p> <p>Pour la répression partielle de brûlure des plantules causées par <i>Rhizoctonia solani</i></p>	
--	---	--

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer la sensibilisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhalier le brouillard de pulvérisation ou la poussière dégagée par les semences traitées. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants imperméables à l'eau, des chaussures avec des chaussettes ainsi qu'un respirateur à filtre pour la poussière et la bruine de pulvérisation (numéro d'homologation MSH/NIOSH préfixe TC-21C) ou un respirateur approuvé par le NIOSH et muni d'un filtre N-95, R-95, P-95 ou HE pour les produits biologiques pendant toutes les activités de nettoyage et de réparation. Se laver à fond à l'eau et au savon après la manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le

2022-0975
2022-03-04

bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administer un traitement symptomatique.

Entreposage :

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ce produit devrait être utilisé dans les six mois de la date de fabrication lorsque entreposé à $\leq 4^{\circ}\text{C}$.

ÉLIMINATION :

Contenants réutilisables : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Entreposage des semences :

Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de BASF, aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences conservées au-delà de l'année du traitement.

AVIS À L'UTILISATEUR :

2022-0975

2022-03-04

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.